

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

LYBERTEC

ARRONDISSEMENT
DE VILLEFRANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

COMITÉ SYNDICAL DU 22 JUIN 2023

Date d'envoi de la convocation du Comité Syndical : 12 juin 2023

Délibérations mises en ligne le :

Date de mise en ligne sur le site internet de la commune :

Nombre de membres du Comité Syndical en exercice au jour de la séance : 22

11 Titulaires / 11 suppléants

Nombre de membres du Comité Syndical présents au jour de la séance : 11

6 Titulaires / 5 suppléants

Président : Monsieur Malik HECHAÏCHI

Titulaires présents :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Villefranche et du Beaujolais : Denis GARNIER

Communauté de Communes Saône-Beaujolais : Malik HECHAÏCHI,
Patrick BAGHDASSARIAN (représenté par Bernard GROBOST), Evelyne JOMARD, Frédéric
PRONCHERY, Jérémy THIEN.

Suppléants présents :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Villefranche et du Beaujolais :

Communauté de Communes Saône-Beaujolais : Bernard GROSBOST, François BERTIN,
Samuel JAFFRE, Philippe PERRET, Alain MAHUET.

Excusés :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Villefranche et du Beaujolais : Frédéric GIRAUD,
Valérie PAQUET, Laurent POURPRIX, Nathalie MANCUSO, Nicolas SOMMEREUX.

Communauté de Communes Saône-Beaujolais : Jacky MENICHON, Frédéric MIGUET,
Evelyne GEOFFRAY, Michel MAZILLE, Franck JOLY, Sylvain SOTTON.

Autres personnes présentes :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Villefranche et du Beaujolais :

Communauté de Communes Saône-Beaujolais : Philippe SERRE

Chargés de mission : Yann FRACHISSE

Invité spécial : Sixte DENUELLE

Réf : 2023/007

**OBJET : Approbation du protocole d'accord transactionnel avec EIFFAGE
(Versement d'une indemnité transactionnelle forfaitaire et définitive et résiliation du
marché- lot n°5)**

Aux termes d'un marché lancée par LYBERTEC, la Société EIFFAGE s'est vu attribuer, le 9 novembre 2020, pour un montant de 1.632.667,80 € HT, le lot n° 5 « Ouvrage d'art ». Les travaux, dont le démarrage a été notifié le 10 décembre, ont finalement été ajournés le 5 mars 2021 pour un délai indéterminé.

Par un courrier en date du 7 mars 2022, le Groupement EIFFAGE a sollicité la résiliation du marché sur le fondement de l'article 49.1.2 du CCAG Travaux du marché.

Au terme de nombreux échanges et négociations entre LYBERTEC et la société EIFFAGE, les parties sont parvenues à un accord consistant à rémunérer la société EIFFAGE à hauteur de 136 884,12€ TTC au titre des prestations effectivement réalisées, et 75 929.90€ au titre de l'indemnité due en application de l'article 114.1 du CCAP.

Déduction faite des sommes déjà versées à hauteur de 78 893.57€ HT, le solde résiduel à verser à la société EIFFAGE s'élève à 118 141,74€ selon de protocole d'accord proposé.

Le projet de protocole est en annexe.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents :

- APPROUVE ce protocole,
- AUTORISE Monsieur le Président à le signer et le mettre en œuvre,
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets correspondants.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance
Évelyne JOMARD


LYBERTEC
Parc d'activités économiques
syndicat mixte
69 - BELLEVILLE

Le Président,
Malik HECHAICHI


LYBERTEC
Parc d'activités économiques
syndicat mixte
69 - BELLEVILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

LYBERTEC

ARRONDISSEMENT
DE VILLEFRANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

COMITÉ SYNDICAL DU 22 JUIN 2023

Date d'envoi de la convocation du Comité Syndical : 12 juin 2023
Délibérations mises en ligne le :
Date de mise en ligne sur le site internet de la commune :

Nombre de membres du Comité Syndical en exercice au jour de la séance : 22
11 Titulaires / 11 suppléants

Nombre de membres du Comité Syndical présents au jour de la séance : 11
6 Titulaires / 5 suppléants

Président : Monsieur Malik HECHAÏCHI

Titulaires présents :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Villefranche et du Beaujolais : Denis GARNIER

Communauté de Communes Saône-Beaujolais : Malik HECHAÏCHI, Évelyne JOMARD,
Frédéric PRONCHERY, Jérémy THIEN.

Suppléants présents :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Villefranche et du Beaujolais :

Communauté de Communes Saône-Beaujolais : Bernard GROSBOST, François BERTIN,
Samuel JAFFRE, Philippe PERRET, Alain MAHUET.

Excusés :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Villefranche et du Beaujolais : Frédéric GIRAUD,
Valérie PAQUET, Laurent POURPRIX, Nathalie MANCUSO, Nicolas SOMMEREUX.

Communauté de Communes Saône-Beaujolais : Jacky MENICHON, Frédéric MIGUET,
Evelyne GEOFFRAY, Michel MAZILLE, Franck JOLY, Sylvain SOTTON.

Autres personnes présentes :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Villefranche et du Beaujolais :

Communauté de Communes Saône-Beaujolais : Philippe SERRE

Chargés de mission : Yann FRACHISSE

Invité spécial : Sixte DENUELLE

Réf : 2023/008

OBJET : Retrait de la délibération 2021/011 portant sur la cession des lots 5, 6 et 7 en date du 1^{er} juillet 2021

A la demande de plusieurs membres du Comité Syndical, le projet de cession des lots 5, 6 et 7 à l'entreprise FM logistic, objet de la délibération n°2021/011, approuvée en date du 1^{er} juillet, est remis en question.

En effet, au regard des problématiques de compensations environnementales, d'évolution de la réglementation et des difficultés rencontrées pour commercialiser les lots sur l'opération Lybertec, l'ampleur de ce projet portant sur une surface de plus de 11 hectares et la nature de l'activité logistique déjà très présente sur la ZAC Lybertec, il est proposé de mettre un terme au projet d'implantation d'une nouvelle plateforme logistique.

Aussi, le Comité Syndical est invité à se prononcer sur le retrait de la délibération n°2021/011 en date du 1^{er} juillet 2021, portant sur la cession des lots 5, 6 et 7 à l'entreprise FM logistic.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents :

- RETIRE la délibération n°2021/011 en date du 1^{er} juillet 2021 portant sur la cession des lots 5, 6 et 7 à l'entreprise FM logistic, ou tout autre société se substituant à elle ;
- AUTORISE Monsieur le Président à le signer et le mettre en œuvre ;

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que-dessus.
Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance
Évelyne JOMARD


LYBERTEC
Parc d'activités économiques
syndicat mixte
69 - BELLEVILLE

Le Président,
Malik HECHAICHI

LYBERTEC
Parc d'activités économiques
syndicat mixte
69 - BELLEVILLE

